



## Agression verbale et matérielle chez moi

Par **Bref**, le 14/02/2021 à 18:56

Bonjour,

Nous sommes locataires. Hier soir, le voisin du dessus, est venu tambouriner violemment à la porte pour hurler que nous faisons trop de bruit et nous a menacés **de nous tuer**. Nous avons eu très peur et n'avons pas ouvert. Durant la nuit, j'ai entendu du bruit et je me suis levée, le voisin et sa femme étaient dans mon salon après avoir **cassé la sonnette, détruit la porte d'entrée et cassé la télévision à coup de pieds, une clé à molette à la main, agressifs**. Nous avons calmé le jeu et ils sont partis. Traumatisés, nous avons appelé la police qui a recueilli la plainte en disant "c est bon ya pas mort d'homme", apparemment ils sont montés voir le voisin mais ne l'ont pas arrêté.

Quels sont les recours (autres que financiers, je vais voir ça avec mon assurance), sachant que la police disait que "peut etre" il serait entendu la semaine prochaine ! Dois je prendre un avocat ? Que dois je faire pour que cette personne soit reconnue coupable de ces faits et de mon traumatisme !

Merci beaucoup

Par **Louxor\_91**, le 14/02/2021 à 19:17

Bonjour,

vous avez le sommeil sacrément lourd !? "**cassé la sonnette, détruit la porte d'entrée et cassé la télévision à coup de pieds,**" Le voisin a reconnu les faits ?

Par **P.M.**, le 14/02/2021 à 19:19

Bonjour,

Je pense que vous devriez au moins consulter un avocat pénaliste pour suivre la plainte pour laquelle vous avez dû recevoir un récépissé...

Par **Bref**, le **14/02/2021** à **20:34**

Le sommeil lourd? Je ne comprends pas votre remarque. Réveillée en pleine nuit par un énorme bruit (porte défoncée), le voisin qui shoote dans la télé (qui est à 3m de la porte, mon appart est petit) , les policiers ont recueilli mon témoignage et sont partis, j ai reçu le récépissé de la plainte et c est tout donc non je ne sais pas si le voisin a reconnu les fait, ni même ce qu'ils lui ont demandé....

Aucun retour!

Par contre aller voir un avocat pénaliste va servir à quoi exactement? Et est-ce payant? Y a-t-il des services gratuits? Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **14/02/2021** à **21:17**

Il est sûr que l'avocat ne travaillerait pas gratuitement mais déjà vous verrez ce que vous dira votre assurance et si elle est prête à assurer votre protection juridique, autrement il existe des associations de victimes d'agression...

Par **Bref**, le **14/02/2021** à **21:24**

Merci beaucoup pour vos réponses